

Informations

LE CHOLÉRA

Toulouse. — Etat sanitaire, communication officielle. — Journée du 15 au 16, de midi à midi :

- 2 décès cholériques.
 - 2 malades en traitement au lazaret de Lalande.
 - 4 malades en ville.
 - 1 seul cas grave.
- Journée du 16 au 17, de midi à midi :
- Pas de décès cholériques.
 - 2 malades : un enfant de 27 mois et un jeune garçon de 16 ans dont l'état n'offre pas de gravité.

Carcassonne. — Du 16 août à midi, au 17 à la même heure, il y a eu 8 décès dont 2 cholériques.

Montpellier. — Depuis hier, midi, à Vias, 2 décès; deux cas dont un grave.

Béziers. — 6 décès dont 3 cholériques.

Perpignan. — Du 16 au 17 août, 9 décès, dont 2 cholériques.

Brioude. — Le choléra a fait son apparition dans la Haute-Loire le 18 août.

Marseille. — 16 décès cholériques.

Hérault. — 5 décès.

Gard. — 4 décès.

Aude. — 5 décès.

EN CHINE

Les dépêches du Times disent que le gouvernement Chinois avait décrété la guerre contre la France, et que 6,000 chinois avaient débarqué dans l'île de Haï-Nan sont démenties.

A MADAGASCAR

On mande de Tamatave au Standard, le 2 août :

« La situation n'a pas changé ici. L'attaque du camp hova par les Français n'a pas encore eu lieu, mais on s'y prépare activement. Ce mouvement offensif se fera probablement sous peu de jours. »

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Le Conseil général a ouvert hier, lundi, sa première séance à deux heures et demie.

Ont été élus : MM. Cambres, président; Béral et de Verninac, vice-présidents; Pierre Dufour et Duphénieux, secrétaires.

Nous publierons le compte rendu des séances.

M. le ministre du commerce a adressé aux préfets une circulaire pour inviter les conseils généraux à s'occuper particulièrement de la situa-

tion sanitaire de leur département respectif. Le ministre exprime le désir que des allocations suffisantes soient votées par les conseils, afin d'enrayer autant que possible le choléra partout où il cherche à pénétrer.

LA QUESTION DES FRÈRES

Si nous intervenons dans cette affaire, ce n'est point pour envenimer la question, et perdre de vue le but dans les ardeurs d'une polémique inopportune, mais bien pour raisonner froidement sur un sujet qui intéresse à un si haut degré la liberté des pères de famille en matière d'enseignement.

Les Frères donnent l'enseignement, à Cahors, depuis plus d'un siècle et, sans interruption, depuis 1826. On veut, dit-on, les chasser aujourd'hui de l'école communale. Une commission a été nommée dans le sein du conseil municipal pour étudier cette question. Le rapport a été lu en séance et déposé, il conclut à l'expulsion immédiate des Frères. On voit bien la conclusion, mais les raisons !...

Est-ce parce que la loi veut que dans un délai de quatre ans, à partir de sa promulgation, les écoles communales soient enlevées aux maîtres congréganistes? Mais pourquoi se presser, et au lieu de dépenser de fortes sommes pour approprier la maison actuelle des Frères, ne pas attendre la construction des nouvelles écoles, en projet déjà depuis longtemps? Il semble que lorsqu'il s'agit de froisser un partie considérable d'une population honnête, laborieuse, digne du plus vif intérêt, on devrait attendre jusqu'au dernier moment et épuiser jusqu'au dernier délai.

Les intérêts financiers de la ville demandent-ils cette mesure? Mais les maîtres laïques coûteront plus cher; on n'aura pas pour 6,000 fr. huit instituteurs laïques, comme on a huit Frères. De plus, ces maîtres ne pourront pas se contenter du logement qui suffit aux Frères, et certainement les 7,000 fr. demandés pour réparer la maison des Frères et l'approprier à sa nouvelle destination, seront suivis d'un imprévu considérable.

Est-ce parce que l'enseignement des Frères est plus faible? Mais les statistiques et les expositions sont là qui attestent la supériorité de l'enseignement congréganiste; et, au dernier examen, tandis que l'école laïque présentait seulement 4 candidats, sur près de 150 élèves, les Frères en présentaient 32 sur moins de 400 et 28 étaient reçus et obtenaient les premiers numéros. Du reste, le rapporteur, M. Relhié, délégué cantonal, a plus d'une fois constaté l'excellence de l'enseignement des Frères, et, maire de Cahors, présidant la distribution

des prix, il lui a rendu publiquement témoignage.

Est-ce parce que l'éducation donnée par les Frères n'est pas au niveau de l'éducation donnée dans les écoles laïques? Mais, certainement, et par elle ne le contestera ici, la politesse, la tenue des élèves de l'école des Frères ne sont pas au-dessous de la politesse, de la tenue des élèves de l'école laïque.

Est-ce parce que l'enseignement des Frères est inconciliable avec la République? Mais comment la grande République américaine est-elle si heureuse de voir les Frères multiplier leurs établissements sur son territoire? Ce peuple, en République depuis près de cent ans, ne sait-il pas, aussi bien que nos républicains, ce qui convient à une République?

Est-ce parce qu'on suppose que, hors des classes et des locaux scolaires, les Frères donneront l'enseignement chrétien à leurs élèves? Mais cet enseignement chrétien est-il un danger pour la République? Que devrions-nous donc penser de la République si elle ne pouvait pas supporter l'enseignement qui a civilisé le monde, et rendu la liberté possible pour tous?

Est-ce pour satisfaire au vœu populaire? Et d'abord, de bons et sages administrateurs de la chose publique, savent bien qu'ils ne doivent pas faire, avant tout, ce qu'on veut, mais bien ce qu'il faut, ce que réclament les vrais intérêts de la cité; ils ne sont pas à la tête pour suivre, mais bien pour conduire et diriger.

Du reste, on aurait tort de s'appuyer sur les dernières élections, pour en conclure que la majorité réclame l'expulsion des Frères. Combien ont voté pour le Conseil actuel qui ont signé néanmoins la pétition pour le maintien des Frères? On leur avait dit que leur vote ne mettrait pas les Frères en péril; ils avaient ajouté foi aux assurances particulières, bien plus qu'aux déclarations collectives; le nombre des signatures, 1,400, comparé au nombre des voix obtenues par la liste conservatrice le démontre. Et encore, combien auraient signé si la pétition leur eût été présentée? Dans certaines sections, dans certains quartiers, on n'a pas présenté la pétition à ceux qui ne savent pas écrire. Et combien n'ont pas signé qui signeraient aujourd'hui; ils ne voulaient pas croire que l'on pût craindre une pareille mesure; ils auraient cru faire injure à leurs élus, s'ils les avaient crus capables de la prendre.

Est-ce nécessaire pour assurer la paix de la ville? Ce serait le cas de répéter la parole de l'historien : *Facium ubi solitudinem, ibi pacem appellant* — et le fameux bulletin après l'écrasement de la Pologne :

de sa sœur.

— N'aie pas peur, ma chère Blanche, dit-il. Grâce à Dieu, je suis fort et guéri. Tu n'as rien à redouter.

Et, comme elle semblait hésiter encore :

— Je veux que tu parles, reprit-il. Notre père est-il vengé ?

— Vengé !

— Un crime a été commis : qui a commis ce crime ? Quelle main a frappé celui que nous pleurons ? Nous vivons dans un pays civilisé, où la justice a le devoir de chercher et de punir les meurtriers. Qu'a fait la justice ? Apprends-moi tout cela, puisque jusqu'à présent on a voulu me le laisser ignorer.

— Tu as raison, Loïc, répliqua calmement la jeune fille. Nous n'avons pas le droit de rester en repos. La justice a fait de recherches.

— Et qu'a-t-elle trouvé ?

— Rien !

— Ah !

— Non rien, et pourtant elle n'a pas épargné sa peine.

— Comment s'y est-elle prise ?

— Maman et toi, vous étiez malades toutes les deux, et je remarquais que, chaque fois que je parlais à notre mère du crime, elle retombait dans ses abattements; j'ai dû agir seule.

— Raconte-moi tout.

— On m'a demandé si je connaissais des ennemis à notre père.

— Qu'as-tu répondu ?

— Que je ne lui en connaissais pas. Comment aurait-il pu avoir des ennemis, lui si bon, si aimé ?

— Ensuite ?

l'ordre règne à Varsovie. Mais en supprimant les Frères on ne supprime pas les pères de famille froissés, irrités, blessés dans leurs droits de citoyen et de père; mais on ne supprime pas leurs amis, unis à eux par une intime solidarité dans la défense de leurs droits et de leur liberté.

Est-on même bien sûr de supprimer les Frères et leur enseignement? Mais c'est alors que les divisions deviendront vives et profondes et que les pères de famille blessés dans leurs droits et dans leurs intérêts, obligés de subvenir, pour l'impôt, aux écoles laïques, et de payer encore les écoles de son choix, sentiront l'indignation monter dans leur âme, et le désir des justes revendications s'allumer dans leur cœur, — et ils sont en majorité. — Et c'est ce qu'on appelle procurer la paix et assurer le calme des esprits ?

N'est-il pas plus juste, plus raisonnable, plus libéral, plus conciliant de respecter la liberté des pères de famille et puisque tous payent également l'impôt, d'offrir à chacun les écoles qui lui conviennent.

Nous ne demandons pas la suppression de l'école laïque, qu'on nous laisse l'école congréganiste.

Encore une fois, qu'on tourne, qu'on retourne la question, on ne trouvera pas une raison, une vraie raison pour justifier l'expulsion des Frères. C'est ainsi qu'en résumé, avec tout ce fracas de liberté, de souveraineté du peuple, etc. etc., on ne sort pas de la fameuse formule :

Sic volo, sic jubeo, sit pro ratione voluntas

Traduction libre : *je le veux, parce que je le veux, et il faut vous soumettre parce que cela me plaît* — et vive la liberté — ... la mienne, bien entendu.

Les Frères coûtent moins cher et ne font pas plus mal; ils ont le plus grand nombre des enfants; les maîtres laïques coûtent plus cher et ne font pas mieux.

Les Frères partiront, car tel est notre bon plaisir.

Nous aimons à penser que la majorité du Conseil municipal saura prendre la défense de la liberté des pères de famille et sauvegarder leurs droits

Un républicain conservateur.

Trois distributions de prix ont marqué la semaine dernière.

Mercredi, par une suite de circonstances que nous ne voulons pas approfondir, la distribution des prix à l'école communale des Frères de Cahors, a eu lieu sans éclat et sans solennité.

Plus favorisées, les écoles communales laïques ont distribué leurs couronnes au grand soleil, devant une galerie magnifique de personnages officiels, avec accompagnement de discours et de musique.

Le juge d'instruction m'a appelée dans son cabinet. Il m'a interrogée minutieusement sur les habitudes de notre pauvre père, sur ses goûts, sur les personnes avec lesquelles il était en relation. N'ayant personne pour m'aider, j'ai dû consulter, rassembler tous mes souvenirs. J'ai répondu aussi exactement que je pouvais.

— Mais à quelles recherches la police a-t-elle procédé ?

— Le préfet s'est mis gracieusement à ma disposition. Il a lancé une armée de policiers en campagne. Un fragment de lettre, le couteau arabe, un gant de Suède, ce sont les seuls indices qu'on ait pu recueillir.

Loïc reprit :

— Ecoute, ma Blanche. Notre père nous a aimés, il fut bon, il fut tendre et dévoué. Et n'aurait-il été rien de tout cela, il était notre père, cela suffit. Nous seuls pouvons le venger.

— Nous serons deux, dit Blanche. Cela t'étonne, de m'entendre parler ainsi, mon cher Loïc, moi qui suis une enfant ? Ne t'étonne pas : je ne suis plus une enfant. J'ai vieilli.

— Embrasse-moi.

Loïc et Blanche se jetèrent dans les bras l'un de l'autre. Leur tendresse mutuelle avait doublé.

— Sais-tu ce que nous allons faire ? reprit le jeune homme.

— Quoi ?

ALBERT DELPIT

(A suivre).

habitait Paris, cependant il avait disparu tout à coup pendant cinq ou six ans, il voyageait disait-on. Son intimité avec Loïc datait de ce voyage. André n'était ni riche ni pauvre : il possédait douze mille francs de rente. Le jeune baron de Maudreuil avait coutume de dire :

— Darcourt est ambitieux, il arrivera haut.

André souriait quand par hasard, il entendait formuler cette opinion devant lui : il souriait, mais d'un sourire énigmatique qui ne niait et n'avouait rien. Cependant, quand il était seul, une flamme sombre passait dans ses yeux, et celui qui l'eût vu aurait compris que Loïc ne se trompait pas en le taxant d'ambition.

— Pauvre enfant ! comme il est changé ! murmura la baronne en voyant entrer son fils.

Et en effet, Loïc ne se ressemblait plus. Jamais il n'avait reparlé de Jeanne, jamais il n'avait prononcé même le nom de son père. On eût dit que le mystère de ces événements ne le préoccupait pas.

— C'est bien à vous, mon cher André, dit la baronne, d'être venu passer quelques jours avec nous.

— Malheureusement, Madame, répliqua André, je viens d'expliquer à Loïc que de graves raisons m'obligent à vous quitter.

— Vous partez ?

— Aujourd'hui même.

— Mais vous nous reviendrez, j'espère !

— Certes, nous sommes à jeudi, André m'a promis d'être ici dimanche, dit Loïc.

Darcourt regardait Blanche à la dérobée, comme s'il eût voulu voir ce que l'annonce de son prochain départ produirait sur elle : la jeune

filie se troubla : un premier amour ne sait pas déguiser.

Le déjeuner fut silencieux et grave. Le cœur de ceux qui étaient là portait le deuil. Si Loïc avait beaucoup changé, madame de Maudreuil n'était plus la même non plus. Depuis cette nuit où elle était entrée affolée, Claire avait vieilli dix ans. Des frémissements la prenaient parfois quand elle regardait ses deux enfants. Blanche n'eût jamais osé interroger sa mère; mais elle pressentait quelque chose. Pourquoi la baronne était-elle revenue pleine d'épouvante? Elle ne pouvait savoir encore qu'à cette même heure on assassinait son mari.

André Darcourt quitta Louveciennes à trois heures. A la grande surprise de Blanche, son frère au lieu de se coucher, selon son habitude, la pria de le conduire à sa chambre.

— Qu'as-tu donc ? lui demanda-t-elle quand ils furent seuls.

— Ma chère Blanche, répondit gravement Loïc, je suis maintenant le chef de famille. Je viens d'être fort malade. Ta pauvre mère n'aurait peut-être pas la force de me répondre, c'est toi que je veux interroger. Jusqu'à présent, tu as gardé le silence, parce que le médecin avait défendu qu'on me dit rien qui pût être pour moi une cause d'émotion. Aujourd'hui, je suis guéri. Parlons de mon père.

Blanche avait pâli en écoutant Loïc. Quand il était tombé malade, le médecin de la famille avait vivement recommandé qu'on évitât de faire en sa présence aucune allusion à la catastrophe. Et Loïc, à peine convalescent, en parlait lui-même ! Le jeune homme comprit les craintes

CHEMISES
sur mesure
pour
HOMMES

AU GRAND MAGASIN VERT

MAISON DE CONFIANCE

N.-B. LAUR

COSTUMES
sur mesure
pour
HOMMES

19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GIRAUD, Cahors.

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHALES, SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE.

Vu l'Extension toujours croissante des affaires La Maison s'est adjoint un coupeur. Les Pers onnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaites d'Elle sous tous les rapports. L. Chemise sur mesure pour Homme s'y traite dans d'excellentes conditions de bon Marché et d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des Article ci-dessus mentionnés, sortant des Premières Maisons françaises et étrangères ce qui lui permet de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter aucune Concurrence.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

PONTIÉ

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Chales, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mouselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Chales, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

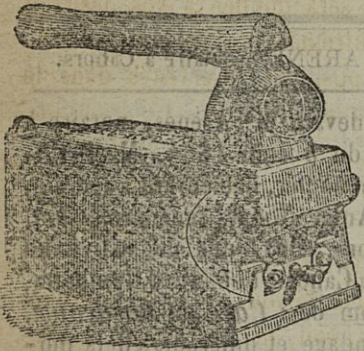
Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance. JACQUES FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Etranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

VINS A DOMICILE

J. FOURNIÉ, fils, rue du Lycée, 44.

A partir du 1^{er} février, il se charge de porter, sur commande, le vin à domicile, depuis 12 bouteilles, vins absolument du pays.

(ESSAYEZ-EN UN PANIER)



NOUVEAU FER A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL INDISPENSABLE

A tous les Ménages, aux Repasseuses. Couturières, Lingères, Confectionneurs Tailleurs, Apieceurs, etc.

POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS :

Économie, Propreté, Salubrité.

Se vend chez **JEAN LARRIVE, Fils aîné**

16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS.

Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage, brevetées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de rechange et Réparations,

Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage **Persan**, sans brosses, imperméable à l'eau.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS. rue de la Liberté.

CONSTRUCTION D'INSTRUMENTS DE PESAGE

Matériel de Chemins de fer, Voies, Wagonnets, Plaques tournantes, Aiguillages, etc.

LÉONARD PAUPIER

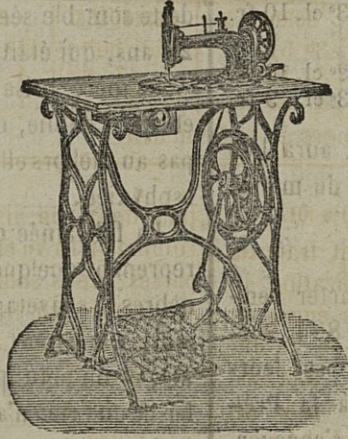
84, Rue Saint-Maur, à PARIS

80 MÉDAILLES & DIPLOMES D'HONNEUR



MACHINES A COUDRE

POUR FAMILLES ET ATELIERS (Système perfectionné)



Maison CANGARDEL 4^{me}

C. DESPRATS, Successeur

LA MAISON SE CHARGE DE TOUTES LES RÉPARATIONS

ÉPICERIE FINE

COMESTIBLES, VINS FINS, LIQUEURS, EAU-DE-VIE, SIROP, CONSERVES ALIMENTAIRES.

Assortiment complet des Liqueurs des R. P. Céléstins de Vichy.

Ces liqueurs sont faites avec le plus grand soin et ont pour base les sels alcalins des Eaux minérales de Vichy.

Eaux minérales de St-Galmier, Vals, Vichy et autres.

A. COUDERC

Boulevard Gambetta, 67, CAHORS

ON OFFRE

dans chaque commune, à une personne honorable, la représentation d'une fabrique d'articles indispensables. On peut se faire de 1,000 à 1,500 francs par an sans nuire à ses occupations habituelles. S'adresser franco à MM. J. B. GONDY et Cie, à Chaux-de-Fonds (Suisse). Affranchir, 0,25 centimes.

SANTAL de MIDY

Supplément copahu, cubèbe, injections, guérit en 48 heures les écoulements. Ph^o MIDY, 113, Faub^o St-Honoré, Paris

VIN de PEPTONE de CHAPOTEAUT

La Peptone est le résultat de la digestion de la viande de bœuf par la pepsine comme par l'estomac lui-même. On nourrit ainsi les malades, les convalescents et toutes personnes atteintes d'anémie par épuisement, digestions difficiles, dégoût des aliments, fièvres, diabète, phthisie, dysenterie, tumeurs, cancers, maladies du foie et de l'estomac. PARIS, Pharmacie VIAL, 1, rue Bonald. Dépôt à Cahors, pharmacie VINEL, et dans toutes les pharmacies.

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE DE TOUTES LES Affections de la Peau

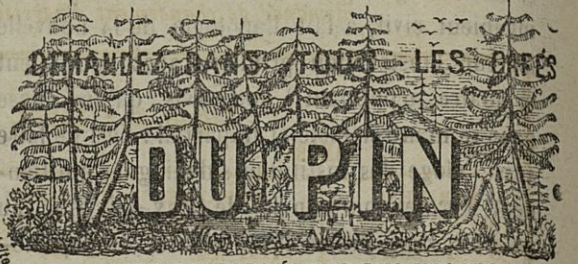


DARTRES, ECZEMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX, considérés comme incurables par les Princes de la Science. Le Traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible. S'adresser à M. LENORMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE 11, rue St-Ilsac, à MELUN (S.-et-M.). CONSULTATIONS GRATUITES par correspondance

ÉVITER LES CONTREFAÇONS CHOCOLAT-MENIER EXIGER LE VÉRITABLE NOM

Le propriétaire-gérant, A. Layton.

24 RÉCOMPENSES 1^{er} PRIX MÉDAILLES D'ARGENT, OR ET DIPLOME D'HONNEUR



LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES Ayant obtenu la Grande MÉDAILLE D'OR A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE

Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter, il est difficile de créer

L'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base.

Il n'est pas et ne peut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE

PÉRIGUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR MEMBRE DU JURY BORDEAUX EX^o 1875 1882 HORS CONCOURS

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

DICTIONNAIRE DES COMMUNES DU LOT de M. L. COMBARIEU archiviste départemental. Statistique, géographique, historique, archéologique, géologique, etc. avec carte du département.

5 fr. chez les Libraires ou au Bureau du Journal du Lot, 5 f. 50 par la Poste.

CARTE DU LOT, la plus complète qui existe, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction: — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. par la Poste.

NOTES pour servir à l'histoire DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY par M.-J. BAUDEL, Censeur au Lycée de Marseille. — 1 fr. au bureau du Journal du Lot, 1 fr. 20 par la poste.

TABLEAU OFFICIEL DES DISTANCES de chaque Commune au chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exec. de l'art. 93 du régt. du 18 juin 1841. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. — 1 f. 10 par la poste.

LE QUERCY AUX ETATS GÉNÉRAUX DE 1789. — Assemblées des sénéchaussées, procès-verbal des séances. — Liste complète des députés, par M. L. COMBARIEU, archiviste départemental. 15 exemplaires à vendre: 7 fr. au Bureau du Journal du Lot, 7 fr. 50 par la poste.

GOURDON ET SES SEIGNEURS du X^e siècle au XIV^e siècle par MM. L. COMBARIEU et F. CANGARDEL. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. 1 f. 25 par la poste.

EN VENTE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES

L'HISTOIRE DES EVÊQUES DE CAHORS

Traduite par de G. de La Croix, par L. Ayma, Inspecteur honoraire d'Académie, Officier de l'université, commandeur de St-Grégoire-le-Grand.

Prix des deux volumes brochés: Edition de luxe 20 fr.; édition ordinaire 12 fr.

Les souscripteurs sont priés de vouloir bien réclamer à l'imprimerie Plantade les fascicules qui leur manquent, et en envoyer le montant.

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent. ou en 25 séries à 75 centimes ne reviendra qu'à 48 fr. 75 AVEC 125 CARTES COLORIÉES

15 CENTIMES la livraison avec carte coloriée 75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes.

La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les Libraires et un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} série